

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'octobre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DUCLOS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 06/10/2021

Etaient présents : Dominique DUCLOS, Christelle LE TALLEC, Sylviane HENNEQUIN, Christian FOURNAGE, Pascal LHOTELAIN, SMITH Elie, BOUGHATF Karima, AFONSO Angela, Yves LE GOFF, Nadia CALLOT, Bernard CHAINTRON.

Absents excusés : Jean-Paul GUILLON (Pouvoir à S. HENNEQUIN)
Pauline GUEDON (Pouvoir à C. LE TALLEC)
Francine ROUSSEAU
Vanessa CINNA
Vincent GUEDON (Pouvoir à D. DUCLOS)
Jérémy MAYET
Véronique RUFIN
Akim MAIBECHE (Pouvoir à Christian FOURNAGE)

Arrivée de Véronique RUFIN à 19h37

Secrétaire de séance : Christelle LE TALLEC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Arrivée de Véronique RUFIN à 19h37

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08/06/2021

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques à faire concernant le compte rendu du 08 juin dernier.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Modification des statuts de la C4 : Compétence Assainissement

Lors du Conseil Communautaire du 15 juin 2021, les conseillers communautaires ont voté la modification des statuts en ajoutant « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.222-8, sans préjudice de l'article 1^{er} de la loi N° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes » à compter du 1^{er} janvier 2023.

En vertu du CGCT, les communes doivent prendre une délibération afin d'accepter ou refuser la modification des statuts de la communauté de communes.

Dans leur délibération, la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne a précisé que la compétence eau restait communale.

Monsieur le Maire précise que ce point avait été évoqué lors de la Commission de Travaux ainsi que de la Commission de Finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de CHARLY-SUR-MARNE.

Proposition de vente - Immeuble 2 rue des Ecoles

Lors de sa séance du 8 juin dernier, le Conseil Municipal a évoqué la vente de l'immeuble situé 2, rue des écoles.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal la vente de cet immeuble qui avait été acheté lors du mandat précédent avec projet de le démolir, afin de créer un parking supplémentaire pour le Groupe Scolaire.

Christian FOURNAGE prend la parole afin d'évoquer un courrier anonyme reçu dans sa boîte aux lettres, ayant pour objet d'influencer son vote pour ce point de l'ordre du jour.

Plusieurs autres membres du Conseil Municipal confirment qu'ils ont également été destinataires de ce courrier.

Christian FOURNAGE expose qu'il est responsable de ces votes et qu'il n'a pas à recevoir de tels courriers dans sa boîte aux lettres. Il précise que si ce fait devait se reproduire il se verrait dans son droit d'intervenir auprès des services compétents.

Concernant le projet de parking, Yves LE GOFF explique qu'un parking se trouve à proximité, et qu'il est inadmissible que les Nogentais n'ai pas le courage de marcher à pieds.

Monsieur le Maire donne l'exemple de la Ville de PARIS qui bloque les rues aux abords des écoles.

Véronique RUFIN explique que la création d'un parking à cet endroit serait dangereuse, car dans un virage, et forcément il s'agirait d'un parking en épis étant donnée la petite surface de la parcelle. Ce parking ne pourrait contenir que 4 ou 5 places de parking maximum.

Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal qu'une demande était en cours auprès des services des domaines pour avoir leur estimation.

Les services des domaines ont estimé le bien à 95.000,00 € plus ou moins 10%.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre la mise en vente de ce bien au prix de 90.000,00 €.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 voix contre (N. CALLOT- B. CHAINTRON) le Conseil Municipal accepte le principe de la vente de l'immeuble situé 2, rue des Ecoles au prix de 90.000,00 €.

Les démarches seront engagées en ce sens.

Proposition de vente - Terrain / Garage « Les Brelandières »

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait proposé également la vente d'un terrain situé lieudit « Les Brelandières ». Ce terrain se situe derrière l'ancienne école primaire. Il est desservi par une impasse qui jouxte la propriété de riverains.

Ces riverains sont liés à la Commune par un bail pour cette parcelle. (Montant annuel de la location : 300,00 €).

Ce terrain est cadastré AB 393 pour 474 m².

Un avis de principe avait été demandé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

L'estimation de l'agence immobilière s'élève à 5.000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle cadastrée AB 393 au prix de l'estimation de l'Agence, soit 5.000,00 €.

USEDA- Proposition financière Travaux Rue Beaurepaire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet de travaux rue Beaurepaire a pris du retard, notamment dû au changement de direction du Syndicat d'assainissement.

Le projet est en cours mais sera reporté sur l'exercice 2022.

Concernant les travaux prévus rue Beaurepaire, l'USEDA propose à la Commune l'estimation financière suivante :

L'enfouissement des réseaux électriques, télécom et éclairage public s'élèvent à :

- Montant HT des travaux : 222.973,52 €
- Participation USEDADA : 150.152,38 €
- Contribution Commune : 72.821,14 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- s'engage à verser à l'USEDADA, la contribution demandée.

Demande de subvention APV – Travaux Rue Beaurepaire

Concernant les travaux prévus Rue Beaurepaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Le taux octroyé à la Commune de NOGENT L'ARTAUD est de 42 % des travaux hors taxe.

La Commune s'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, à partir de la date de notification de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au titre de l'APV, pour les travaux rue Beaurepaire.

Ouverture d'opération budgétaire : Travaux Rue de la Chenée / Décision Modificative

Les intempéries du mois de juin dernier ont endommagé la rue de la Chenée, entraînant un dommage important sur un aqueduc de type ARMCO. Un trou béant s'est formé sur la chaussée.

Monsieur LE GOFF donne des détails techniques concernant cet ouvrage.

Monsieur le Maire a sollicité le cabinet INFRA ETUDES afin d'estimer le montant des travaux.

Il était urgent d'effectuer ces travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir une opération budgétaire :

Opération 21-12 : Travaux rue de la Chenée

Dans un second temps, il propose au Conseil Municipal d'effectuer un virement de crédit afin de pouvoir régler la facture à l'entreprise. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la Décision Modificative suivante :

Opération 21-08 / Article 2115 (Achat maison Place Marché)	- 45.000,00 €
Opération 21-08 / Article 2315 (travaux rénovation Place Marché)	- 20.000,00 €
Opération 21-12 / Article 2315 (Travaux rue de la Chenée)	+ 65.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'ouverture de l'opération budgétaire 21-12 « Travaux rue de la Chenée » et d'y affecter les crédits ci-dessus.

Demande de subvention Dotation de Solidarité – Travaux Rue de la Chenée

Suite aux intempéries de juin dernier, Monsieur le Préfet de l'Aisne a mis en place une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales qui ont été touchées.

Monsieur le Maire souhaite solliciter ces fonds pour les travaux rue de la Chenée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à cette occasion, il a reçu en Mairie la Sous-Préfète de CHATEAU-THIERRY, ainsi que le Sous-Préfet en charge des intempéries.

Une demande de dérogation a été préalablement déposée afin de pouvoir commencer les travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de solidarité pour les intempéries, auprès des services de l'Etat, concernant les travaux rue de la Chenée.

Demande de subvention APV -Travaux Rue de la Chenée

Concernant les travaux rue de la Chenée, Monsieur le Maire souhaite également déposer une demande de subvention au titre de l'APV, auprès du Département.

Une demande de dérogation pour commencement anticipé des travaux a également été transmise aux services du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au titre de l'APV, auprès des services de l'Etat, concernant les travaux rue de la Chenée.

Ouverture d'opération budgétaire : Aménagement trottoirs La Férotterie / Décision Modificative

Dans le cadre des intempéries, plusieurs riverains des hameaux, et notamment de la Férotterie ont subi d'importants dégâts.

Le Cabinet INFRA ETUDES a également été sollicité afin de trouver des solutions pérennes à ce problème.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir une opération budgétaire :

Opération 21-13 : Aménagement trottoirs La Férotterie

Dans un second temps, il propose au Conseil Municipal d'y affecter des crédits afin de pouvoir payer l'entreprise qui a été retenue. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la Décision Modificative suivante :

Opération 21-08 / Article 2315 (travaux rénovation Place Marché)	- 60.000,00 €
Opération 20-05 / Article 2313 (Travaux Théâtre Mascara).....	- 15.000,00 €
Opération 21-13 / Article 2315 (Aménagement Trottoirs La Férotterie)....	+ 75.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'ouverture de l'opération budgétaire 21-13 « Aménagement trottoirs La Férotterie » et d'y affecter les crédits ci-dessus.

Opération budgétaire : Voiries 2021 / Décision Modificative

En ce qui concerne l'opération 21-06 « Voiries 2021 » votée lors du Budget Primitif, la somme de 30.000,00 € avait été affectée.

Des travaux complémentaires ont été rajoutés lors de la dernière commission de Travaux (Trottoirs rue de la Grande Montagne).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un virement de crédit :

Opération 21-06 / Article 2315 (Voiries 2021)	+ 20.000,00 €
Opération 20-05 / Article 2315 (Travaux Théâtre Mascara)	- 20.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'affecter les crédits ci-dessus à l'opération 21-06 « Voiries 2021 ».

Avenant ITG n°1 – Groupe Scolaire

Concernant la prestation de l'entreprise ITG, des options ont été supprimées :

- Suppression de trappes d'accès (les coupures sont accessibles depuis le sous-sol)
- Suppression des suppléments acoustiques (les faux plafonds procurent un affaiblissement acoustique).

Ces suppressions occasionnent un avenant pour ITG en moins-value d'un montant de :

- - 5.824,00 € HT Soit - 6.988,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant pour ITG en moins-value d'un montant de :

- - 5.824,00 € HT Soit - 6.988,80 € TTC.

Avenant LEBLANC n°4 – Groupe Scolaire

L'entreprise LEBLANC a exécuté des travaux complémentaires concernant les réseaux Eaux Usées. Un collecteur principal a dû être rajouté également.

L'ensemble de ces travaux représente un montant de :

+ 10.278,72 € HT soit + 12.334,46 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant pour l'entreprise LEBLANC pour un montant de :

+ 10.278,72 € HT soit + 12.334,46 € TTC

Avenant COPRECS n°3 – Groupe Scolaire

Concernant l'entreprise COPRECS, il a été déduit de la prestation initialement prévue, tous les dévidoirs essuie-mains et papier toilettes de tous les sanitaires et les classes. Ceci génère une moins-value :

- - 6.206,00 € HT soit – 7.447,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant en moins-value pour l'entreprise COPRECS pour un montant de :

- - 6.206,00 € HT soit – 7.447,20 € TTC

Avenant BERNIER n°2 – Groupe Scolaire

Concernant l'entreprise BERNIER (peinture/ sols collés) un décollement de sol linoléum en raison de la condensation élevée s'est produit.

L'entreprise a dû reprendre le revêtement de sol sur 170 m².

Monsieur le Maire explique que l'entreprise BERNIER a effectué ces travaux pendant la période estivale afin d'assurer les délais pour que la rentrée des classes puisse s'effectuer dans les meilleures conditions. La qualité du revêtement de sol a été changée : elle est plus résistante.

Cette prestation s'élève à 7.905,00 € HT soit 9.486,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant pour l'entreprise BERNIER d'un montant de :

+ 7.905,00 € HT soit + 9.486,00 €

Décision Modificative Groupe Scolaire

La Commission de Finances s'est réunie le 5 octobre dernier.

Elle a pris en compte les différents éléments financiers concernant les modifications dans le projet du Groupe Scolaire, depuis le début.

Les cabinets conseils à l'origine du projet estimaient les coûts à 2.400.000,00 €.

Lors de sa séance du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal a validé les travaux (après l'ouverture des plis en CAO) à 3.100.000,00 €.

La maîtrise d'œuvre (y compris tous les cabinets d'étude) représente près de 23% du montant des travaux, ce qui n'avait été prévu dans les budgets initiaux. Les avenants, ainsi que les différents branchements (GRDF ENEDIS ORANGE SAUR) sont venus en supplément.

La révision des prix vient se rajouter également au budget de départ.

L'ensemble de ces éléments amène le besoin de financement suivant pour l'opération « Groupe Scolaire » : La somme de 313.000,00 € est nécessaire pour finir de payer les entreprises.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'opération suivante :

Opération 20-01 / article 2315 (Travaux Rue Beaurepaire)..... - 350.000,00 €

Opération 16-08 / article 2313 (Groupe Scolaire)..... + 350.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessus

Monsieur le Maire propose de prélever cette somme sur l'opération « Travaux rue Beaurepaire » car les travaux seront décalés sur l'exercice 2022. La somme nécessaire pourra donc y être réaffectée lors du Budget Primitif 2022.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire présente la liste des biens qui ont fait l'objet d'une vente sur la Commune. :

La Commune a le droit de préempter dans le cas où une parcelle serait susceptible de faire l'objet d'un projet communal.

28 Résidence la Croix Bourdon	AE 209	5 a 68 ca
Les Sablons (Appt)	AB 516	8521 m ²
9 Place du Marché	AB 292	101 m ²
14 Route de Rebais	AE 275	11 a 48 ca
13 résidence Les Monts	AE 147	902 m ²
Le Haut Chauffour	AE 172	18 m ²
Les Sablons (Appt)	AB 516	8521 m ²
1 Square Labedoyère	AB 55	5 a 79 ca
Rue du Crochet	AC 170	731 m ²
24 résidence la Croix Bourdon	AE 213	5 a 61 ca
Faubourg d'en Bas	AB 68	24 a 12 ca
	AB 71	00 a 9 ca
	AB 66	8 a 65 ca
	AB 67	13 a 34 ca
	AB 58	4 a 37 ca
	AB 59	9 a 16 ca
	AB 60	1 a 99 ca

	AB 61	1 a 37 ca
	AB 62	1 a 97 ca
Le Champ du Voisin	AC 1	2 a 15 ca
	AC 2	5 a 48 ca
54 Grande Rue	AB 235	00 a 45 ca
Faubourg d'en Bas	AB 80	6 a 84 ca
3 Grande Rue	AB 81	4 a 7 ca
5 Grande Rue	AB 82	3 a 92 ca
Grande Rue	AB 83	1 a 4 ca
Faubourg d'en Bas	AB 84	6 a 73 ca
15 bis rue des Tiers Pots	AA 226	8 a 79 ca
Les Longs Prés	AD 44	256 m ²
	AD 45	271 m ²
	AD 43	353 m ²
Le Haut Chauffour	AE 143	6 a 86 ca
	AE 179	00 a 18 ca
	AE 159 (ayants droits aux parties communes)	14 a 3 ca
Le Couvent <i>7 rue Porteneuve (Appt)</i>	AB 473	99 a 84 ca
Le Plat Pays (passage commun) 7 rue Leduc de la Tournelle 9 rue Leduc de la Tournelle	AB 184	00 a 20 ca
	AB 188	00 a 60 ca
	AB 189	01 a 26 ca
Le Champ du Voisin <i>(35 résidence les Marronniers)</i>	AC 163	355 m ²
23 La Ferotterie	AH 114	10 a 3 ca

Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre adressée à la Mairie par M. GREGOIRE, concernant les problèmes d'écoulement des eaux pluviales Impasse Denise.

Plusieurs courriers ont déjà été reçus à ce sujet. Il s'agit d'un problème récurrent. Depuis plusieurs mandat ce sujet a fait l'objet d'études.

Monsieur le Maire explique que l'Adjoint aux Travaux s'est rendu sur place avec notre Maître d'œuvre afin de trouver des solutions, en présence de M. GREGOIRE,

Des explications lui ont été fournies : Il faut attendre que le projet de construction « Le grand Clos » soit déposé. L'écoulement se fera par cette parcelle et rejoindra la Rue Beaurepaire.

Monsieur le Maire tient à ajouter que la construction du hangar empêche l'écoulement des pluies.

Bernard CHAINTRON signale un trou au fond de l'Impasse Denise. Monsieur le Maire demandera aux services techniques de le combler.

Nadia CALLOT demande des nouvelles du projet de Conseil Municipal Sénior et Conseil Municipal d'Enfants. Sylviane HENNEQUIN répond qu'au vue du peu de réponses, le Conseil Municipal Sénior ne pourra pas être organisé. En ce qui concerne le Conseil Municipal des enfants, des élections sont prévues le vendredi 22 octobre prochain.

La séance est levée à 20h50.



Le Maire,
Le Conseiller Départemental,

Dominique DUCLOS